

# DÉCRET

**modifiant le décret du 21 octobre 2021 relatif à l'usage du COVID Safe Ticket  
et à l'obligation du port du masque**

Le Parlement wallon  
a adopté  
et Nous, Gouvernement wallon,  
sanctionnons ce qui suit :

## **Article 1<sup>er</sup>**

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, des matières visées à l'article 128 de celle-ci.

## **Art. 2**

Dans l'article 11, §2, du décret du 21 octobre 2021 relatif à l'usage du COVID Safe Ticket et à l'obligation du port du masque, les mots « 15 janvier 2022 » sont chaque fois remplacés par les mots « 15 avril 2022 ».

## **Art. 3**

Le présent décret entre en vigueur le 16 janvier 2022.

ADOPTÉ PAR  
LE PARLEMENT WALLON

Namur, le

*Le Président,*

*Le Greffier,*

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Donné à

Le Ministre-Président  
du Gouvernement wallon,

ELIO DI RUPO

La Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique,  
de la Simplification administrative, en charge des  
allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine  
et de la Sécurité routière,

VALÉRIE DE BUE

Le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur,  
de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique,  
de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture,  
de l'IFAPME et des Centres de compétences,

WILLY BORSUS

Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux  
et de la Ville,

CHRISTOPHE COLLIGNON

Le Ministre du Climat, de l'Énergie,  
de la Mobilité et des Infrastructures,

PHILIPPE HENRY

Le Ministre du Budget et des Finances,  
des Aéroports et des Infrastructures sportives,

ADRIEN DOLIMONT

La Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la  
Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale,  
de l'Égalité des chances et des Droits des femmes,

CHRISTIE MORREALE

La Ministre de l'Environnement, de la Nature,  
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,

CÉLINE TELLIER